

Si l'œuvre n'est pas entière, la faillite sera à peu près complète, et les colons que la foi et l'espérance dans des secours étrangers, auront transportés au milieu des forêts du Saguenay, n'auront plus qu'à abandonner la colonie ou à se résigner à y vivre dans l'isolement.

Dans le cas où il n'y aurait pas lieu d'espérer que cette somme de £ 111,731 fut octroyée pour la continuation de ces travaux déjà commencés, il deviendrait impérieux de chercher les moyens de pourvoir à ce que l'accomplissement d'une œuvre de circonstances et de nécessité absolue ne fut pas retardée, et je prendrai la liberté de suggérer un projet qui, s'il était adopté, mettrait à la disposition de l'exécutif des moyens pécuniaires plus considérables que des votes annuels du parlement ne le feraient et donnerait à ceux qui désireraient s'établir au Saguenay plus de confiance dans l'avenir.

D'après des calculs et des autorités auxquelles il est difficile de ne pas accorder sa confiance, il est constaté que, déduction faite du terrain supposé non arable, il reste encore une superficie de terre cultivable de 4,000,000 acres, ou 40,000 lots, de 100 acres chacun, que le gouvernement vend au prix d'un chelin l'acre. Maintenant, avec la conviction (que partageront tous ceux qui connaissent le Saguenay) que, si de bons chemins de communication étaient ouverts entre les anciens établissements et le Haut-Saguenay, les terres s'y vendraient alors plus facilement à 2s, qu'aujourd'hui à 1s., je proposerai une légère augmentation sur le prix de vente actuel, laquelle augmentation serait destinée, non seulement à faire des chemins, mais encore à faire des avances aux colons, pour la construction d'églises, etc., etc. Je suggérerais donc que le gouvernement empruntât une somme de £40,000 sur des débentures, payables dans 15 ans, avec le produit des ventes de terrain dans le Saguenay.

Il y a, comme on l'a vu, 40,000 lots de 100 acres chacun, de terre arable, que le gouvernement vend £5 le lot seulement.

Pour rembourser au gouvernement les £40,000 empruntés, il suffirait d'ajouter au prix de vente actuel d'un lot de 100 acres, £1 de plus seulement.

Au lieu de £5, un colon aurait-il est vrai, à payer £6 pour cent acres en superficie ; mais il est aisé de comprendre que la certitude de voir, dans un an, le Saguenay ouvert et accessible comme l'Outaouais ou les townships de l'Est, donnerait immédiatement une grande valeur à ses terres. On ne peut raisonnablement supposer que les colons, même les moins intelligents, ne préférassent payer un cinquième, et même deux de plus pour leurs terres, avec la condition qu'ils auraient de bons chemins pour y parvenir, plutôt que les acheter aujourd'hui au prix actuel, avec la triste incertitude de ne savoir quand ils auront la faculté de sortir librement du lieu de leur exil.

Si la moitié de (£20,000) cette somme était employée, dans une année, à faire des explorations dans l'intérieur, à ouvrir des grandes voies, à construire quelques églises, quelques maisons d'abri pour les voyageurs, l'immigration serait considérable et la valeur de la propriété foncière, à l'expiration des 12 mois, serait plus que quadruplée.

Je ne puis terminer ces réflexions sur le Saguenay sans mentionner les grands services rendus à la colonisation par M. Hébert, curé de Kamouraska, et M. Bouclier, curé de St. Ambroise, qui tous deux, ont eu le courage de se mettre à la tête des colons qui, les premiers, ont commencé des établissements dans le Haut-Saguenay.

M. Hébert a même passé un temps assez long au milieu des colons pour les encourager et les conduire dans leurs travaux ; et sur mes instances et dans l'intérêt de sa colonie, il s'est décidé à prendre la surveillance de l'ouverture du chemin du lac St. Jean, au Portage des Roches.

Dans la gestion des affaires de la société de colonisation de l'Islet et de Kamouraska, il a fait preuve de talents administratifs remarquables.